



Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie

<https://www.aphg.fr>

> L'enseignant > Lycée général et technologique > Pédagogie > Séquence EMC 2nde : Droits et devoirs des lycéens



Séquence EMC 2^{nde} : Droits et devoirs des lycéens

Réflexion pédagogique

jeudi 22 septembre 2016

Par Yohann Chanoir [1]

EMC- SECONDE - Thème n° 1 : la personne et l'État de droit

1. Droits et devoirs des lycéens

Compétences

Cerner le sens général d'un document, le mettre en relation avec la situation historique étudiée
Prélever, hiérarchiser et exploiter des informations.

Connaissances

Droits et obligations des lycéens et de la communauté éducative.

Document n°1 : règlement intérieur d'un lycée en 1925

« Au réfectoire, vous devez vous efforcer d'acquérir une bonne tenue et des manières correctes, en vous conformant aux règles de savoir-vivre et de la bonne société... Le silence n'est pas imposé, mais seules les conversations à voix modérée sont permises, entre les élèves d'une même table ; il est interdit également de faire passer quoi que ce soit de votre table à la table voisine.

Manger proprement sans précipitation, sans glotonnerie et sans gaspillage. Évitez de laisser aucun reste de pain, de viande, de légume ou de bière, dans votre assiette ou dans votre verre, à plus forte raison sur la table. Il va de soi que vous ne devez jeter aucun aliment sur le parquet.

Après le potage, et en général quand un plat se fait attendre, tenez-vous tranquilles sans vous amuser à manger votre pain ou à jeter des boulettes sur vos camarades ; outre qu'un tel acte provoque l'indiscipline, il peut occasionner des accidents. (...) Les parts sont distribuées par les élèves à tour de rôle ; il va de soi que celui qui est chargé de ce soin doit se servir le dernier... ».

Document n°2 : règlement intérieur du lycée Jean Jaurès, Reims, 2015, p. 17.

« Le service de restauration est pleinement intégré dans les objectifs d'éducation et de socialisation du lycée, ce qui implique, comme en tout lieu de l'établissement, le respect des personnels, des équipements et de la quiétude au moment des repas. De plus, la prévention du gaspillage et le souci de l'hygiène sont des valeurs que les usagers doivent comprendre et veiller à mettre en pratique. Les règles de civisme, de courtoisie et de propreté sont indispensables pour la vie en communauté. En cas de non-respect de ces règles, une exclusion de la demi-pension dans la limite de huit jours pourrait être prononcée par le chef d'établissement. La conception des repas et leur équilibre visent la satisfaction des usagers tout en respectant les principes nutritionnels et diététiques indispensables à une bonne alimentation... »

La restauration au lycée offre pour les cours d'EMC de nombreuses possibilités de travail. Après la lecture des documents, un questionnaire peut être mis en place, dans lequel les élèves sont invités à identifier les points communs et les différences dans les deux règlements, à deviner que le premier document s'adresse à un lycée de garçons et à comprendre que l'objectif nutritionnel est désormais inscrit dans les préoccupations publiques.

Cette séance précède un travail sur la laïcité dans l'assiette. L'évocation des interdits alimentaires religieux sous la forme d'exposés courts permet d'organiser un débat sur les interdictions des menus de substitution dans certaines villes.

Notes

[1] Agrégé d'Histoire, Professeur d'Histoire-Géographie en section européenne allemand au Lycée Jean Jaurès de Reims, Secrétaire de la Rédaction de la revue *Historiens & Géographes*.